

Le CRE Laurentides souhaite voir l'environnement au cœur des préoccupations des nouveaux conseils municipaux.

Saint-Jérôme, le 11 novembre 2013 – Au lendemain des élections municipales, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides tient d'abord à féliciter toutes et tous les élu(e)s municipaux de la région.

«Les nouveaux conseils municipaux font face à de nombreux enjeux environnementaux et nous sommes là pour les accompagner» souligne Michel Lalonde, président du CRE Laurentides. *«Par l'exercice des diverses compétences qui leur sont attribuées, les municipalités agissent directement ou indirectement sur le transport, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, la gestion de l'eau, la protection des milieux naturels»* poursuit-il. Plusieurs autres champs d'intervention des municipalités sont en lien avec la protection de l'environnement, la santé et la qualité de vie des citoyens. Elles peuvent en effet intervenir dans le contrôle de l'usage des pesticides, l'efficacité énergétique, la décontamination des terrains, le contrôle du bruit et des nuisances, l'exploitation des forêts privées, l'écotourisme, etc. Ainsi, pour Anne Léger, directrice générale du CRE, *«des élus sont les intervenants de première ligne en ce qui a trait à la qualité de l'environnement des Laurentides et sont donc des partenaires incontournables de nos projets, que ce soit en énergie, en gestion des matières résiduelles ou pour la santé des lacs»*.

Le Conseil régional de l'environnement Laurentides, fondé en 1995 par des groupes environnementaux, a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il privilégie une action concertée et la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social. En outre, le CRE est reconnu comme l'interlocuteur régional privilégié du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable.

Enfin, le CRE souhaite que la qualité de l'environnement soit au cœur des préoccupations des nouveaux élus et à cet effet leur propose un guide de référence présentant le rôle des municipalités en matière de protection de l'environnement. Elaboré par le Regroupement des Conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) le document est disponible en ligne au [http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Pourcandidats-Guide de r%C3%A9f%C3%A9rence-%C3%89lections municipales RNCREQ%281%29.pdf](http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Pourcandidats-Guide_de_r%C3%A9f%C3%A9rence-%C3%89lections_municipales_RNCREQ%281%29.pdf)

– 30 –

Source :

Virginie Roger, Adjointe aux communications virginie.roger@crelaurentides.org